

Parcours culturel et scientifique – Pays de La Petite Pierre et du Pays de Hanau

Chers collègues,

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays de La Petite Pierre et du Pays de Hanau (1er janvier 2017), le Parcours Culturel et Scientifique s'est étendu aux écoles de la circonscription de Saverne faisant partie du Pays de Hanau. (cf présentation du dispositif par Gaëlle Messang lors de la réunion des directeurs de septembre 2016)

1) Le Parcours Culturel et Scientifique : quels avantages

La Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et du Pays de Hanau propose de subventionner les sorties des écoles de son territoire sur des sites partenaires, aux conditions suivantes :

- Prise en charge des frais de transport avec une "franchise" de 50 € par car restant à payer par les écoles (25 € par classe si le car transporte deux classes).
- Gratuité de principe pour l'accès sur les sites qui demandent normalement un droit d'entrée; cependant des frais liés aux intervenants, à la présence d'un encadrement qualifié, à du matériel pédagogique ou aux animations peuvent être demandés aux classes.
- Les subventions couvrent jusqu'à 3 sorties par année scolaire.
- Les sorties éligibles pour le Parcours Culturel et Scientifique doivent obligatoirement :
 - concerner des classes situées actuellement dans les Pays de La Petite Pierre ou de Hanau,
 - concerner des sites partenaires figurant dans le descriptif.

Descriptif des sites partenaires et informations de contact dans le document joint à ce courrier ou en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/classe/peac/passeport-culturel-et-scientifique/>

2) Définir vos projets pédagogiques de visites

Depuis l'introduction du PEAC (national) dans notre cursus scolaire en septembre 2015, il convient :

- d'articuler les deux "parcours" : certaines visites du Parcours Culturel et Scientifique pourront être plutôt ponctuelles, alors que d'autres pourront faire partie d'un projet PEAC, plus large et plus structuré. A contrario, d'autres sorties encore, intégrées au PEAC et qui en font ainsi un ensemble pédagogique cohérent, ne pourront pas bénéficier des facilités du Parcours Culturel et Scientifique, car elles concerneront des sites non inscrits sur la liste des partenaires.

- Lors de la définition de vos projets (et vos dates de sorties), il peut être intéressant de vous regrouper avec d'autres classes (école, (regroupement ou écoles proches), pour permettre une meilleure rationalisation des transports et de pouvoir partager les frais de bus restant à votre charge, sans parler de l'aspect pédagogique lié à des projets communs que l'on peut ainsi développer entre diverses classes.

3) S'inscrire avant le 20 octobre 2017..

Les déclarations de sorties se font en bloc à l'automne pour permettre une planification des visites et des affrètements sur l'ensemble de l'année scolaire, après appel d'offre global auprès des transporteurs.

Avant de s'inscrire, il faut prendre contact avec les sites partenaires choisis pour :

- Dire ce que l'on veut y faire. Définir le nombre de sorties.
- S'accorder sur les frais éventuels liés aux intervenants ou aux animations spécifiques.
- Convenir d'une date pour la sortie. Elle sera prise en compte lors de l'affrètement des moyens de transports, qui relève lui des services de la Communauté de Communes.

→ On peut ensuite s'inscrire sur le formulaire en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://goo.gl/forms/hUkdKlwJulcmtNkJ3>

ou sur notre blog de formation

<http://ien-saverne.site.ac-strasbourg.fr/blog/>

et répondre aux questions posées pour les sorties envisagées (jusqu'à 3 maximum).

L'inscription en ligne vaut engagement à effectuer la sortie. Bien entendu, vous pouvez jeter un coup d'oeil par avance sur le formulaire, sans le valider, pour savoir quelles sont les informations à avoir sous la main, le moment venu.

Pour cette année, le délai d'inscription des sorties subventionnées est fixé au 20 octobre 2017 .

4) Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)sss

Ces sorties trouvent tout naturellement leur place dans le PEAC.

On sera attentif à ne pas effectuer deux fois la même sortie subventionnée (mêmes activités au même endroit) au cours d'une scolarité primaire.

On pourra garder une trace des sorties faites dans le cadre du Parcours Culturel et Scientifique, de la PS au CM2 :

- au niveau de l'élève : sous forme de traces diverses (textes, notes, dessins, photos...) ou de fiches qui compléteront le portfolio de l'élève (classeur, ...)
- au niveau de la classe et de l'école : classeur PEAC de la classe pour permettre à l'enseignant de prendre connaissance des sorties qui ont été faites auparavant par ses élèves et qui sera transmis au collège.

5) Des outils, des ressources disponibles

Dossier PEAC sur le blog de formation de l'inspection de Saverne (avec des exemples proposés par des écoles de fiches et de classeur récapitulatif)

- http://ien-saverne.site.ac-strasbourg.fr/blog/?page_id=285

Accès direct aux fiches (inspection des Vosges du Nord) :

- **Fiche élève C1** : http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2015/05/Fiche-%C3%A9l%C3%A8ve-parcours-VDN_C1.pdf
- **Fiche élève Cycles 2 et 3, usage "oeuvres d'art"** : http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2015/05/Fiche-%C3%A9l%C3%A8ve-parcours-VDN_C23.pdf
- **Fiche élève cycles 2 et 3, usage général** : http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2015/05/Fiche-%C3%A9l%C3%A8ve-parcours-VDN_C23-version-2.jpg

Accès par liste de liens (avec encore d'autres ressources) :

- <http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/pedagogiques/art/outils-a-votre-disposition/>

Liens pour le téléchargement de ressources pédagogiques pour certains sites :

- <http://www.circ-ien-vosges-nord.ac-strasbourg.fr/classe/documents/mutualisation-doutils-pedagogiques-pour-la-visite-de-musees/>

Personnes ressources à contacter:

Gérard Matter
CPC Saverne
0603449890

Anne BOOS
Conseillère pédagogique
Inspection des Vosges du Nord

Gérard Matter
CPC Saverne